



SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 22 Juin 2022

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 18 – 2022

OBJET : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE, LE SUIVI ET LE CONTROLE DES DELEGATIONS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux Juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Romain-de-Lerps**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **35**

Qui ont pris part au vote : **36**

Date de convocation du Comité : **13 Juin 2022**

Etaient présents : MM. ALIBERT Christian, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CIMAZ Michel, CHABOUD Stéphan, CHAREYRON André, CLAVERIE Jean-Yves, CLOUE Jacky (Suppléant), COMTE Jean-Paul, DE TRUCHIS Michel, DELOCHE Michel, DIETRICH David, FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, LA RUSSA Gilbert, LEBRE Gilles, LE GALL Matthieu, LYONNAIS Patrice (Pouvoir de MATHIEU Clémence), MOUNIER Maxence, PICCOTTI Bernard, REYNAUD Régis, ROMAIN Christian, SEIGNOBOS Éric,
Mmes BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, GOUMAT Laetitia (Suppléante) MACHISSOT Ginette, MAYER Maryane (Suppléante), MONDON Catherine (Suppléante), MORIN-PATE Edith (Suppléante), PRALY Thérèse, SIMON Anne, TRACOL Germaine.

Suppléants non votants : CHAMBONNET Daniel, FLUCHAIRE Alain,

Etaient Excusés ou Absents : MM. KERENFORT Jean-Paul, MOUNIER Fabien, BOUCHARDON Benoît, BRERO Laurent, CHARRETTE Joël, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu, DEFAIVRE Claude, DROGUET Xavier, DURAND Gilles, JULIEN Brice, GARAYT Frédéric, GERLAND Brice, LAFAGE Stéphane, LEBRAT Jérôme, RIAILLON Jean, RICOU-CHARLES Yvan, THOMAS Christophe,
Mmes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, CAUBET Caroline, MATHIEU Clémence (Pouvoir à LYONNAIS Patrice), PEYROUSE-VETTER Roselyne, ROSSI Bénédicte, TAKES Karine, TERROT-DONTEWILL Anne,

Secrétaire de séance : M CIMAZ Michel

Délibération N° 18 – 2022

OBJET : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE, LE SUIVI ET LE CONTROLE DES DELEGATIONS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX.

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Il a été lancé une consultation concernant un accord cadre mono attributaire de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place, le suivi et le contrôle des délégations du service public de l'eau potable du Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au Vendredi 18 Mars 2022 à 12h00. Les candidatures reçues étaient au nombre de 6 et ont été ouvertes le 18 Mars 2022 à 14h30. Les candidatures émanaient des entreprises suivantes :

- IRH Ingénieur Conseil
- COGITE groupé avec TENEO Avocat
- GETUDES Consultants Méditerranée
- SARL Collectivités Conseils groupés avec SORBA PAYRAU Avocats
- EURYECE groupé avec ACTIPUBLIC et ITINERAIRES Avocats
- JEAN-RAPHAEL BERT CONSULTANT

Suite à l'analyse de ces candidatures, 3 bureaux d'études ont été admis à remettre une offre :

- 1- COGITE groupé avec TENEO Avocat
- 2- SARL Collectivités Conseils groupés avec SORBA PAYRAU Avocats
- 3- EURYECE groupé avec ACTIPUBLIC et ITINERAIRES Avocats

2 offres ont été reçues le 06 Mai 2022 à 12h00 et ouvertes le 06 Mai 2022 à 14h30 en présence du Représentant du Pouvoir Adjudicateur. Il s'agit de :

- 1- SARL Collectivités Conseils groupés avec SORBA PAYRAU Avocats
- 2- EURYECE groupé avec ACTIPUBLIC et ITINERAIRES Avocats

Le bureau d'études COGITE a remis un courrier indiquant que leur charge de travail actuelle ne leur permettait pas de remettre une offre.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
1 – Prix des prestations	40%
2- Valeur technique notée sur 20	
A- Compétences et qualifications de l'équipe affectée à la réalisation des prestations, moyens matériels, répartition des tâches entre les différents intervenants /5 POINTS	
B- Qualité de la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations / 5 POINTS	60%
C- Dispositions envisagées pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations / 5 POINTS	
D – Décomposition des temps passés par intervenant afin de vérifier l'adéquation entre l'organisation de l'équipe, les missions à mener et les prix journaliers / 5 POINTS	

Le tableau suivant est une synthèse de l'analyse des offres vis-à-vis des 2 critères de choix.

Candidat	Coll.Conseils/Sorba Payrau	Euryèce/Actipublic/ Itinéraires Avocats
Note pondérée Prix	7.14	8
Note pondérée Valeur technique	10.2	11.4
Note globale (/20)	17.34	19.4
CLASSEMENT DES OFFRES	2	1

Compte tenu de l'analyse précédente, il est proposé de retenir le Groupement **Euryèce/Actipublic/Itinéraires Avocats**.

Vu le rapport d'analyse présenté,

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-Décide d'attribuer le marché au Groupement **Euryèce/Actipublic/Itinéraires Avocats** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

-Charge Monsieur le président de toutes les suites à donner.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 24 Juin 2022

